

PROVISOIRE

E/1997/SR.10  
8 juillet 1997

Original : FRANCAIS

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 10ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 2 juillet 1997, à 10 heures

Président : M. GALUSKA (République tchèque)

SOMMAIRE

Débat de haut niveau

Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements; commerce.

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62354 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

DEBAT DE HAUT NIVEAU

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE (E/1997/50, E/1997/67)

Le PRESIDENT invite le Conseil à aborder la concertation et l'examen des faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales multilatérales du système des Nations Unies.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint chargé des départements à vocation économique et sociale) rappelle que les résultats du débat de haut niveau devraient prendre la forme de conclusions concertées auxquelles donneraient suite les organes et organismes compétents des Nations Unies. Le Conseil a pour tâche d'identifier le rôle qu'il est appelé à jouer dans l'examen des grandes questions macro-économiques mondiales. Il lui appartient d'en prendre une vue d'ensemble et de parvenir à des conclusions équilibrées propres à éclairer les débats. Dans le rapport dont le Conseil est saisi (E/1997/67), le Secrétaire général soumet un certain nombre de domaines à l'examen du Conseil et suggère des recommandations que les représentants voudront peut-être envisager.

M. CAMDESSUS (Directeur général du Fonds monétaire international) se félicite d'autant plus de participer au débat de haut niveau du Conseil que le thème retenu est au coeur du mandat et des activités du FMI. Avec la mondialisation, les vastes montants de capitaux privés qui cherchent à s'investir ont ouvert de nouvelles possibilités de développement rapide à un nombre croissant de pays en développement. Cette évolution favorable - pour les différents pays comme pour l'économie mondiale - pose néanmoins de nouvelles questions : pour les pays à économie de marché émergents, comment maintenir la confiance du marché et résoudre les problèmes de politique économique qui accompagnent souvent les entrées importantes de capitaux ? Pour les pays les moins avancés - souvent simplement ignorés par les marchés - comment résoudre le problème inverse, celui de la marginalisation, et des coûts humains tragiques qu'elle entraîne ? Pour la communauté internationale, comment faire face aux problèmes économiques et financiers qui ignorent les frontières nationales ?

Par rapport à celle des dix dernières années, la situation économique mondiale est favorable même si dans un certain nombre de pays européens elle est assombrie par l'ampleur du chômage. La croissance économique mondiale a été de 4 % en 1996 et devrait se poursuivre au même rythme, voire à un rythme un peu plus rapide, en 1997 et à moyen terme. La croissance économique des pays en développement a été de 6,5 %, et celle des pays développés de 2,5 %. Dans l'ensemble, l'inflation est maîtrisée et les prix sont plus stables qu'à aucune autre époque depuis la fin de la guerre. En outre, le déficit des finances publiques est en voie de réduction dans de nombreux pays - ce qui permet d'espérer une baisse des taux d'intérêt et une augmentation de l'investissement - et les taux de change entre les principales monnaies semblent correspondre, de façon générale, aux données économiques fondamentales. De nombreux pays du monde entier ont entrepris des réformes structurelles importantes, améliorant ainsi les perspectives d'une croissance soutenue. Dans ce contexte globalement favorable, reste à déterminer l'ordre des priorités.

La stratégie du Fonds consiste à aider d'abord les pays à rétablir les équilibres macro-économiques de base et à achever les réformes structurelles nécessaires. Deux facteurs accroissent l'importance d'un environnement macro-économique solide et stable : la mondialisation, qui avive la concurrence entre pays cherchant à attirer capitaux et investissements d'une part, et d'autre part, à la suite des engagements pris à Copenhague, la nécessité d'accélérer le progrès social, puisque ce sont les pauvres qui sont à coup sûr perdants en période de forte inflation ou de récession économique. Il faut continuer d'accorder la priorité à la stabilisation macro-économique, ainsi qu'à la libéralisation des échanges, à la réforme des prix, à la privatisation et aux autres réformes qui encouragent la stabilisation.

C'est là, toutefois, une "première génération" de réformes qui, en elles-mêmes, ne suffisent ni à accélérer suffisamment le progrès social, ni à rendre les pays plus compétitifs sur les marchés mondiaux. C'est pourquoi, à sa réunion d'automne de l'an dernier, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI a énoncé "onze commandements" visant à élargir et à renforcer la stratégie des 181 membres du Fonds. Quatre d'entre eux - améliorer la qualité de l'ajustement des finances publiques, mettre en oeuvre des réformes structurelles plus audacieuses, améliorer les modalités d'intervention des pouvoirs publics et renforcer les institutions

financières - constituent une "deuxième génération" de réformes, indispensables pour susciter une augmentation appréciable du revenu par habitant et une plus grande équité dans la répartition des revenus. Améliorer la qualité de l'ajustement des finances publiques ne consiste pas à réduire seulement les déficits des finances publiques mais aussi la part des dépenses improductives (dépenses militaires, par exemple) pour consacrer davantage de ressources à l'éducation et à la formation, à la réforme des systèmes publics de retraite et des systèmes de santé, à la mise en place d'un filet de protection sociale adapté. Les réformes structurelles doivent être suffisamment audacieuses pour produire des résultats appréciables : réforme de la fonction publique, du marché du travail, du cadre réglementaire de l'activité du secteur privé, notamment. En ce qui concerne le rôle de l'Etat, il s'agit de faire des organismes publics une force positive au service de la croissance et du développement, notamment en augmentant la transparence de leurs opérations et en mettant en place les conditions nécessaires au fonctionnement sans heurt des économies. Enfin, les systèmes bancaires nationaux doivent être renforcés, problème particulièrement aigu dans les pays à économie de marché émergents.

Le FMI s'emploie, de diverses façons, à contribuer à cette "deuxième génération" de réformes et à adapter son rôle au nouvel environnement mondial. Ces dernières années, il a accordé une importance toujours plus grande aux dépenses d'éducation et de soins de santé. Parmi 27 pays dont les programmes sont soutenus par la Facilité d'ajustement structurel (FAS) ou par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), les dépenses d'éducation ont augmenté en moyenne de 5 à 6 % par an, en termes réels, pendant la durée des programmes, et celles de santé, de 7,5 à 8 % par an. Certains pays ont mieux réussi que d'autres à maintenir ou à augmenter leurs dépenses sociales : il faudrait donc généraliser leur expérience. Dans de nombreux pays, l'insuffisance des données relatives aux dépenses sociales entrave l'élaboration des politiques. Le Fonds travaillera, en plus étroite coopération avec les gouvernements des Etats membres et avec d'autres organismes comme la Banque mondiale, à y remédier. En ce qui concerne le rôle de l'Etat, le Fonds s'attache aux aspects d'une conduite avisée des affaires publiques qui sont le plus étroitement liés à la surveillance des politiques macro-économiques : transparence des comptes des administrations publiques,

efficacité de la gestion des fonds publics, stabilité et transparence de l'environnement économique et réglementaire de l'activité du secteur privé.

Enfin, trois autres initiatives visent à aider les pays à mieux tirer parti des chances offertes par la mondialisation. La première consiste en une surveillance renforcée. En effet, l'un des risques de la mondialisation est l'augmentation de l'instabilité financière. Le FMI surveille donc de près la solidité des systèmes bancaires, le caractère durable des flux financiers, les pays qui présentent des risques potentiels et ceux dans lesquels les marchés financiers pourraient entraîner des effets secondaires. La deuxième action vise la transparence des politiques nationales et le comportement vis-à-vis des marchés privés. La troisième concerne la libéralisation des mouvements de capitaux, dont les avantages sont indéniables. Jusqu'à présent, le mandat du Fonds se bornait, de façon générale, aux appréciations courantes. Il existe aujourd'hui un assez large accord pour l'élargir aux mouvements de capitaux et aux restrictions qui y sont apportées.

La promotion d'un environnement favorable au développement exige aussi une coopération internationale efficace et des institutions internationales solides. Les pays développés peuvent répondre à cette exigence de solidarité renforcée par différents moyens : renforcer leurs politiques nationales de manière à réduire l'inflation, abaisser les taux d'intérêt réels et favoriser une croissance régulière, ouvrir leurs marchés, en particulier les marchés de produits pour lesquels les pays en développement bénéficient d'un avantage comparatif, accorder une aide bilatérale aux pays à faibles revenus, notamment en faveur de l'éducation et de la santé, des infrastructures de base et de la réforme institutionnelle, pour ne rien dire des secours financiers d'urgence dont ont besoin les pays déchirés par la guerre. M. Camdessus ne croit pas que les budgets d'aide publique au développement (APD) doivent être les premières victimes des contraintes budgétaires. Tout en veillant à ce que les ressources de l'APD soient utilisées de façon efficace, il faut aussi voir en elles l'investissement le plus fructueux que l'humanité puisse faire dans son avenir. Une part importante des dividendes de la paix devrait donc être affectée à l'APD.

Enfin, les pays développés peuvent faire la preuve de leur solidarité en fournissant au FMI, à la Banque mondiale et aux autres institutions internationales les ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de tâches de plus en plus complexes. La lutte contre la marginalisation et les

réformes nécessaires pour aider les pays les plus pauvres à obtenir davantage de financement sur le marché prendront certainement beaucoup de temps. C'est pourquoi le Fonds monétaire a donné un caractère permanent à sa FASR. De plus, avec la Banque mondiale il s'est récemment attaché à résoudre le problème de la dette extérieure des pays à faibles revenus lourdement endettés. Quatre de ces pays (Bolivie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ouganda) ont déjà été pressentis pour bénéficier de cette initiative, et une aide a déjà été accordée à l'Ouganda. Cette initiative sera financée par la FASR, qui doit pour cela être dotée, à titre prioritaire, des ressources nécessaires. L'aptitude du Fonds à aider ses Etats membres dépend aussi de ses ressources ordinaires, les quotes-parts. Enfin, un certain nombre de pays à économie de marché émergents ont accepté de participer à côté du Groupe des dix aux nouveaux accords d'emprunt mis en place pour compléter les ressources du Fonds, s'il y a lieu, dans des situations exceptionnelles. C'est là un remarquable exemple de solidarité internationale.

M. RUGGIERO (Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce) constate que les statistiques dont font état, par exemple, La situation économique et sociale dans le monde, 1997, ou le dernier rapport mondial sur le développement humain, ainsi que les rapports de l'OCDE donnent du monde actuel un tableau très contrasté : d'un côté la pauvreté dont souffre une partie importante de l'humanité et un écart entre riches et pauvres qui demeure intolérable mais, d'un autre côté, la croissance qui redémarre quasiment partout et la réelle possibilité, pour les pays en développement, d'assurer en 2020 la moitié des échanges mondiaux. Certes, la mondialisation ne résoudra pas les problèmes de répartition et elle ne saurait répondre, à elle seule, aux besoins essentiels, mais c'est à ce jour le moteur de croissance le plus puissant que le monde ait connu. L'environnement favorable qu'il s'agit de créer ne peut reposer que sur une économie mondiale libre et intégrée.

Il faut donc, malgré les écueils à surmonter, continuer résolument de libéraliser les marchés, non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement. Incontestablement, les pays qui sont disposés à laisser les marchés s'exprimer librement et à jouer vigoureusement le jeu de la concurrence sur la scène mondiale sont promis à une croissance plus rapide et à un développement qui s'accélérera d'autant. En outre, la libéralisation du commerce dynamise la circulation des techniques et de l'information dans le

monde entier, comme le réclame la création d'un tel environnement favorable. Les accords récemment adoptés par l'OMC qui libéralisent les services de télécommunication et les produits informatiques à l'échelle mondiale mettent en place les infrastructures de l'ère de l'information tout comme le développement des chemins de fer et de la navigation maritime au XIXe siècle a créé les infrastructures nécessaires à l'industrialisation.

En 1997, l'OMC doit mener à bien les négociations en cours sur les services financiers et étudier le rapport entre les courants commerciaux et l'investissement à l'échelle mondiale. Le clivage entre importateurs du Nord et exportateurs du Sud est en effet dépassé : quel que soit le pays, quel que soit son degré de développement, il doit pour s'assurer une croissance soutenue dans le cadre d'une économie mondiale vouée à la concurrence, avoir accès à un système financier solide et aussi à l'investissement.

Les pays en développement ont donc de plus en plus intérêt à libéraliser leur secteur financier et à déréglementer le régime qu'ils appliquent à l'investissement. En même temps, les pays développés ont intérêt à conclure un accord qui ouvrira les marchés promis à la croissance la plus rapide à l'une de leurs industries les plus dynamiques. Et les uns comme les autres ont intérêt à édifier à l'échelle mondiale un système financier solide. Il faut prendre garde, toutefois, aux risques, évoqués par le Directeur général du FMI, qui sont liés à une libéralisation du compte des opérations en capital.

Le système multilatéral favorise aussi la mise en place d'un environnement porteur en offrant à tous les pays, mais particulièrement aux plus faibles et aux plus vulnérables, un régime équitable et transparent de règles applicables à la gestion de leur interdépendance. Il faut ici faire appel à la pleine participation des pays en développement et des pays en transition à l'élaboration et à l'utilisation des règles multilatérales; ces pays ne doivent plus rechercher exclusivement la dérogation ou le régime d'exception. Le Directeur général de l'OMC est du reste satisfait de constater que les pays en développement participent aujourd'hui beaucoup plus activement au fonctionnement du système. Entre 1980 et 1994, ils étaient parties à moins de 10 % des litiges dont l'ancien GATT avait eu à connaître. Au cours des deux dernières années, ils ont été les auteurs d'environ la moitié des demandes de consultations ou de constitution de groupes spéciaux dont l'OMC a été saisie. De même, la participation des pays en développement, au cours

des 12 mois écoulés, aux négociations relatives aux services de télécommunication et à l'informatique montre qu'ils sont désormais attachés au système.

Le système commercial multilatéral est un élément central de tout environnement destiné à favoriser le développement. Mais il y a un secteur qui reste déficient : dans les pays les moins avancés, notamment en Afrique, la production par habitant a continué de reculer en moyenne pendant toutes les années 80 et au début des années 90. Malgré un renversement de tendance en 1996, il reste beaucoup à faire. Les membres de l'OMC ont adopté à Singapour, lors de leur réunion ministérielle de décembre 1996, un plan d'action en faveur des pays les moins avancés visant à permettre à chacun de ces pays de se faire clairement entendre au sein de l'Organisation. Celle-ci, qui collabore à cet égard avec la CNUCED et avec le Centre du commerce international (CCI), fournit à ces pays une assistance technique destinée à leur donner des compétences en matière de politique commerciale. L'OMC recourt en outre beaucoup plus largement aux techniques les plus modernes pour accroître la portée et l'efficacité de cette assistance; elle a pris, avec la Banque mondiale, l'initiative d'ouvrir sur Internet un site destiné à l'Afrique.

La Conférence ministérielle de Singapour a également confié à l'OMC le soin d'organiser en collaboration avec la CNUCED, le CCI et d'autres grandes institutions multilatérales, une réunion de haut niveau consacrée aux pays les moins avancés. La nouvelle stratégie intégrée devrait à tout le moins aider les PMA à passer du rôle d'acteurs périphériques à celui d'acteurs centraux de la mondialisation.

Sans doute faut-il avoir conscience que la réalisation de ces objectifs impose aussi de mettre en place dans ces pays des capacités humaines et institutionnelles qui leur font actuellement défaut. Certes, la tâche incombe au premier chef aux gouvernements des pays concernés eux-mêmes. Mais, dans un monde où les décisions économiques, qu'il s'agisse d'ouvertures à exploiter ou de défis à relever, transcendent de plus en plus les frontières nationales, il faut concevoir désormais autrement la coopération internationale et la conduite des affaires publiques. Pour le Directeur général de l'OMC, il faut chercher à établir la primauté de règles convenues dans les relations internationales, grâce auxquelles les Etats pourraient mieux défendre leurs intérêts dans un monde sans frontières. Le cadre directif international

indispensable à cette fin n'est pas intégralement en place. Mais le choix est clair : si l'on ne veut pas revenir aux dangereuses divisions économiques et politiques qu'engendre le nationalisme, on doit chercher à perfectionner le système international existant grâce à une plus grande cohérence entre institutions nationales et institutions internationales. C'est là le moyen de créer un environnement favorable au développement.

M. RICUPERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) constate, lui aussi, que les dissensions et les désaccords enregistrés récemment à l'issue de toute une série de sommets, celui des grands pays industriels qui s'est tenu à Denver, celui des Etats membres de l'Union européenne à Amsterdam, la Conférence annuelle de l'OIT à Genève ou la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour en décembre 1996 ou encore à New York la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'environnement, donnent du monde actuel un tableau très contrasté. Dans l'économie mondiale, la tendance paraît être à la polarisation plus qu'à la convergence : la croissance est trop lente pour créer assez d'emplois ou pour réduire la pauvreté; les divergences s'accusent entre les pays industriels et les pays en développement et un fossé se creuse entre les nouveaux pays industriels et les autres pays en développement; le déséquilibre des salaires entre la main-d'oeuvre qualifiée et la main-d'oeuvre non qualifiée se fait sentir partout; dans beaucoup de pays, la répartition des revenus conduit au laminage des classes moyennes; en matière d'emploi et de revenus, la précarité gagne du terrain.

Ces tendances semblent imputables à la mondialisation, dont la progression est aujourd'hui inexorable. Mais ce serait une erreur d'en déduire qu'il faut libéraliser le marché sans aucun frein. L'Etat va devoir intervenir beaucoup plus que par le passé pour créer un cadre directif et juridique, constituer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires, mettre en place les infrastructures, parrainer la création d'entreprises et susciter un environnement favorable au développement. Certains pays d'Asie du Sud-Est ont d'ores et déjà prouvé que le développement ne découle pas automatiquement de la libéralisation pure et simple de l'économie. D'autres pays, en Afrique surtout, ont libéralisé le régime des investissements, conclu de multiples traités bilatéraux offrant des facilités aux investisseurs; pourtant, l'Afrique ne reçoit encore que 5 % du volume total des investissements

étrangers directs destinés aux pays en développement, soit la moitié de la part dont elle bénéficiait dans les années 80.

Face à la mondialisation, les pays et les peuples réagissent sans respecter le clivage traditionnel Nord/Sud. On peut distinguer à cet égard trois groupes de pays : ceux qui ont une réaction de rejet et qui réclament des mesures propres à protéger la population contre les effets négatifs de la mondialisation, notamment dans les secteurs de l'emploi, des salaires et de l'environnement; les pays développés constituent l'essentiel de ce premier groupe. Il y a en deuxième lieu les pays qui connaissent une croissance rapide tirée par l'exportation et qui cherchent à investir de plus en plus à l'extérieur. Dans ce groupe figurent de grands pays industriels et un petit nombre de pays en développement. Il y a en troisième lieu les pays à croissance plus lente ou en stagnation, les plus nombreux, qui, jusqu'à présent, n'ont pas tiré parti de la mondialisation ni de la libéralisation; ils n'ont pas grand-chose à proposer sur le marché international, leur capacité d'offre est insuffisante au regard de la demande internationale, ils ploient sous le service de leur dette; ce sont essentiellement des pays en développement et des pays en transition.

Dans les enceintes internationales, les gouvernements des pays développés ont depuis quelque temps pris l'initiative de réclamer l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et au système des échanges multilatéraux, que ce soit par l'adhésion à l'OMC, par la participation à un éventuel accord multilatéral sur l'investissement ou bien grâce aux courants bilatéraux d'échanges et d'investissements. Mais ce sont les populations de ces pays-là qui s'effrayent le plus des effets des décisions qui seraient prises en ce sens. Dans les pays en développement qui ont su le mieux tirer parti des bouleversements en matière de production, de commerce et de courants financiers, les gouvernements craignent que les pays développés ne veuillent dynamiser le commerce international que pour assurer leur hégémonie à l'échelle mondiale, d'où ces tentatives d'intégration qui se traduisent par la conclusion d'accords régionaux. Pour ces gouvernements, les normes internationales ne sont appliquées que lorsqu'elles s'accompagnent de sanctions et les seules sanctions efficaces sont les sanctions commerciales.

Dans ces conditions, il va falloir, pour libéraliser plus avant les échanges et l'investissement, prendre en compte les aspirations légitimes des Etats à protéger leur stabilité financière ainsi que le droit d'orienter comme

ils le veulent leur propre stratégie de développement, d'assurer la santé de leur population, et de préserver leur identité culturelle ainsi que leur environnement physique. Or, dans les pays en développement dont l'infrastructure est encore faible, des centaines de millions d'individus ont devant eux la menace de la marginalisation et de l'exclusion. Pendant la plus grande partie des négociations du cycle d'Uruguay, il a bien fallu constater qu'à de rares exceptions près, les pays en développement y étaient mal préparés. Un bon nombre de ces pays commencent à peine à comprendre vraiment les incidences des accords qu'ils ont signés à Marrakech. L'OMC pourrait utilement devenir le lieu de négociations permanentes puisqu'elle est déjà dotée d'un programme incorporé de points à examiner et que les pays membres de l'OCDE, par exemple, ont évoqué de nouvelles initiatives à prendre en matière de libéralisation. Comme les pays en développement ne voient pas encore en quoi ces questions les intéressent, la CNUCED pourrait jouer là un rôle essentiel en les aidant à relever ce défi et à participer de manière fructueuse aux futures négociations. Celles-ci vont en effet porter sur des questions vitales pour les pays en développement, comme celles des crêtes tarifaires, de la progressivité des droits, du commerce de certains produits tropicaux, de produits sensibles comme le cuir ou le jus d'orange et de beaucoup d'autres produits agricoles. Les négociations vont porter aussi sur les règles commerciales, par exemple le recours abusif aux mesures antidumping. En outre, contrairement à ce qu'on pense généralement, la libéralisation des tarifs douaniers pourrait être poussée beaucoup plus loin car certains taux sont devenus prohibitifs sur des marchés fortement concurrentiels. Les grands pays industriels connaissent d'ailleurs la même situation en ce qui concerne certains produits.

Si la mondialisation engendre donc des disparités, c'est aussi que la libéralisation de l'économie mondiale a jusqu'à présent été déséquilibrée, en ce sens qu'elle a été plus lente précisément dans les secteurs où les pays en développement sont les plus compétitifs. Ces pays ont donc intérêt à entrer au plus tôt dans la nouvelle division du travail. Mais les pays ne doivent envisager cette intégration qu'à partir du moment où ils sont devenus suffisamment forts dans le secteur considéré.

Les réformes intérieures engagées sur le plan national commencent d'ailleurs peut-être à porter leurs fruits, comme l'atteste récemment la progression des investissements étrangers directs dans certaines régions

d'Afrique subsaharienne. Mais il faut bien voir que l'investissement étranger direct n'est pas une panacée universelle et ne doit pas non plus remplacer l'aide publique au développement. Les capitaux dont la plupart des pays d'Afrique ont besoin pour se doter des infrastructures qui leur font défaut ne peuvent pour l'instant provenir que de l'APD. Le recul constant de celle-ci depuis si longtemps est d'autant plus regrettable.

Dans les pays les moins avancés, toutefois, dont la plupart sont situés en Afrique, la menace de marginalisation est particulièrement sérieuse. On en est encore, dans ces pays, à chercher le moyen d'assurer la viabilité d'une économie de marché. Les programmes internationaux doivent ici viser essentiellement à renforcer les capacités locales par la création d'entreprises, laquelle doit être elle-même encouragée par l'investissement étranger, la mise en place d'infrastructures, l'allégement de la dette extérieure et l'acquisition de compétences en matière de techniques et de gestion.

L'action qu'il faut ainsi mener sur le plan national doit s'appuyer sur un système économique international à même de promouvoir une croissance équitable et durable à l'échelle mondiale. La coopération économique internationale doit donc suivre trois axes : d'abord, concourir à l'évolution des systèmes commercial et financier internationaux dans le sens de la stabilité des marchés mondiaux, de la libéralisation progressive mais équilibrée des échanges et des investissements, de la mobilité des autres facteurs de production et ouvrir à tous les pays l'accès aux marchés des biens et services, à l'investissement et aux techniques; la coopération doit en deuxième lieu renforcer les capacités et la compétitivité des économies structurellement faibles du point de vue de l'offre; elle devra en troisième lieu apporter concrètement soutien et incitations. Les initiatives prises récemment en Afrique prouvent que la volonté politique parvient à mobiliser les forces du marché au service du développement en créant des incitations à la croissance, aux échanges et à l'investissement.

Il ne faut toutefois pas se préoccuper exclusivement de l'offre. Il faut aussi, s'agissant notamment de l'Afrique subsaharienne, prendre en compte l'environnement extérieur, et en particulier la nécessité d'alléger la dette des pays pauvres les plus fortement endettés. La Banque mondiale et le FMI viennent de prendre une initiative en ce sens dont il faut se louer.

M. RISCHARD (Banque mondiale) entend centrer son intervention sur deux aspects : les facteurs qui façonnent la nouvelle économie mondiale, et les programmes mis en oeuvre par la Banque mondiale et les autres banques de développement pour aider les pays à créer les conditions qui leur permettront de participer à cette nouvelle économie mondiale, notamment grâce au développement du secteur privé.

La nouvelle économie mondiale est tout d'abord le produit de la révolution économique. Aujourd'hui, la quasi-totalité des pays se conforment aux lois du marché, ce qui se traduit par un rééquilibrage de la dynamique économique au profit du Sud et de l'Orient, le groupe des pays non membres de l'OCDE générant désormais à lui seul les deux tiers de la croissance planétaire. Des pays comme l'Ouganda font leur entrée dans le club des pays à forte croissance. La répartition des marchés mondiaux subit elle aussi de profondes modifications : d'ici l'an 2010, la classe moyenne en Asie représentera un marché de quelque 750 millions d'individus.

Cette révolution économique s'accompagne d'une révolution technologique. Centrées d'abord sur les télécommunications et l'information, les innovations ont gagné progressivement de multiples secteurs (biotechnologie, robotique, transports, etc.), induisant une véritable mutation dont il est encore difficile de prévoir toutes les retombées. Une chose est d'ores et déjà certaine : cette mutation modifie le rapport des êtres humains au temps et à la distance et engendre une société dans laquelle les connaissances deviennent le facteur de production primordial.

Une telle mutation a nécessairement des répercussions sur le monde des affaires et les pratiques commerciales. Elle se traduit notamment par l'accélération des cycles de production et la généralisation de la production à flux tendus, la complexité croissante des alliances commerciales transnationales, le contexte de plus en plus concurrentiel des procédures d'achat à l'échelle planétaire, la mondialisation des flux de capitaux, notamment en provenance du secteur privé et des investisseurs institutionnels, l'essor du commerce international des services, dont la délocalisation est de plus en plus poussée, le développement spectaculaire du télé-achat et l'introduction des systèmes de monnaie électronique. Cette mutation va aussi révolutionner l'organisation de l'entreprise, qui devient moins hiérarchisée, plus souple et plus décentralisée, et modifier radicalement la conception

de l'éducation, qu'il faudra de plus en plus penser comme un processus permanent et ouvert à tous grâce au progrès des techniques.

Sous l'influence conjuguée de cette double révolution, se met en place une nouvelle économie mondiale très évolutive et hautement compétitive, dans laquelle le clivage traditionnel entre pays riches et pays pauvres s'estompe au profit d'une nouvelle dichotomie opposant les pays lents à s'adapter et ceux qui, au contraire, savent tirer parti des nouvelles opportunités. Eu égard à toutes les implications de la mutation en cours, la notion de "mondialisation" paraît donc trop réductrice, car elle ne rend pas compte de la possibilité qui s'offre aux pays en développement de sauter certaines étapes intermédiaires et de faire sans plus attendre la preuve de leur dynamisme.

C'est là que la Banque mondiale intervient, afin d'aider ces pays à se doter rapidement des moyens qui leur permettront de s'adapter à la nouvelle réalité économique, étant entendu que des efforts particuliers doivent être consentis en direction des pays les plus pauvres. L'action de la Banque mondiale vise principalement à favoriser l'essor du secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition. Pour cela, son intervention porte à la fois sur le financement du secteur privé et sur la création d'un environnement favorable à ce dernier ("travail systémique"). La Banque mondiale et ses organismes affiliés injectent annuellement près de 5 milliards de dollars dans le secteur privé des pays en question, ces capitaux jouant essentiellement un rôle de catalyseur. Quant au travail systémique, dont l'importance cruciale est perçue de plus en plus clairement et qui absorbe maintenant une part croissante de l'effort de la Banque, il porte sur trois aspects : environnement commercial, privatisation et secteur financier. Pour améliorer l'environnement commercial, la Banque mondiale aide les pays à mettre en oeuvre des réformes visant notamment à assouplir ou à moderniser les réglementations et la législation; elle les aide également à se doter de mécanismes d'appui et de promotion, et à procéder à des études préalables aux investissements.

Du fait de son savoir-faire, la Banque mondiale est aussi très bien placée pour aider les pays à élaborer leurs programmes de privatisation, notamment en définissant une stratégie d'ensemble et un cadre législatif et institutionnel approprié, et à ouvrir le secteur de l'équipement (télécommunications, infrastructure, etc.) aux capitaux privés.

Dans le secteur financier, l'intervention de la Banque mondiale porte sur la réforme du système bancaire et la mise en place de marchés des capitaux et d'institutions spécialisées (bourse, fonds de pension, systèmes d'assurances, de microfinancement, etc.). Pour les marchés des capitaux, son action s'appuie sur la longue expérience de la Société financière internationale (SFI). En revanche, la réforme du secteur bancaire est un travail de longue haleine et très complexe, dans lequel la Banque se heurte à de nombreuses difficultés au niveau des pays; le manque de personnel rend la collaboration avec le FMI impérative dans ce secteur.

D'une manière générale, l'assistance fournie par la Banque mondiale aux pays pour développer leur secteur privé fait désormais appel à des spécialistes de la micro plutôt que de la macro-économie. Son action consiste moins à accorder des prêts qu'à conseiller, faire connaître les meilleures pratiques et mener un travail de sensibilisation. Enfin, la Banque mondiale est convaincue que l'aide à la réforme des politiques et des institutions doit aller de pair avec le renforcement des structures gouvernementales et de la société civile, qui est indispensable à l'essor du secteur privé.

En conclusion, M. Rischard insiste sur la volonté de la Banque mondiale d'agir en étroit partenariat avec tous les organismes des Nations Unies pour faire en sorte que les pays les plus pauvres ne restent pas à la traîne de l'évolution en cours et puissent bénéficier eux aussi de la prospérité croissante de l'économie mondiale.

M. DUHR (Luxembourg), parlant au nom des pays membres de l'Union européenne, demande dans quels domaines les institutions financières internationales pourraient intervenir davantage afin de permettre au secteur du microcrédit de développer toutes ses potentialités. Quelles sont les perspectives d'avenir de l'initiative Banque mondiale-FMI en faveur des pays les plus endettés, dans le cadre de laquelle un seul accord de pays a été conclu jusqu'ici ? Quelles mesures le FMI envisage-t-il de prendre pour renforcer son rôle dans le suivi du fonctionnement du système financier international ? Où en sont les travaux de l'équipe spéciale interorganisations créée par le Comité administratif de coordination pour réfléchir aux moyens de créer un climat propice au développement économique et social, et présidée par la Banque mondiale ? Comment la Banque mondiale et le FMI voient-ils le développement futur des flux de capitaux privés, et notamment leur impact sur les pays les moins avancés ? Quelle importance revêtent pour la coopération

internationale certains critères mentionnés dans le rapport de la Banque mondiale pour 1997 (cadre légal, adaptation de la structure macro-économique, etc.) ?

Comment progressent les travaux de la CNUCED sur les liens entre l'investissement et le développement et la réflexion sur les interactions entre le commerce et l'investissement menée par le Groupe de travail de l'OMC créé à cet effet, et quelles mesures ont été prises par les deux organisations afin de renforcer la complémentarité de ces travaux ?

Tout en se félicitant de la volonté affichée par l'OMC et la CNUCED de conjuguer leurs efforts pour assurer le succès de la réunion de haut niveau sur l'approche intégrée des problèmes de commerce et de développement concernant les pays les moins avancés, qui se tiendra en octobre, l'Union européenne aimerait savoir quelles mesures celles-ci préconisent afin d'éviter que des interférences n'entravent la phase préparatoire de la réunion; elle voudrait également savoir s'il est possible d'associer plus étroitement, et selon quelles modalités, les équipes de pays de la Banque mondiale à l'ensemble du processus.

M. AKRAM (Observateur du Pakistan) se demande si, dans le cadre de l'application des accords du Cycle d'Uruguay, le moment n'est pas venu de réexaminer le principe des facilités de financement compensatoire et s'il ne serait pas possible à la CNUCED de mettre en place un mécanisme pour étudier en continu les effets de ces accords sur les pays les plus pauvres. Quelles mesures les institutions de Bretton Woods ont-elles prises afin de promouvoir une plus grande cohérence dans la formulation et la mise en oeuvre de leurs politiques d'appui au processus de libéralisation, comme elles étaient invitées à le faire dans la Déclaration de Marrakech ? Comment renforcer la CNUCED pour qu'elle soit en mesure d'aider les pays en développement à évaluer leurs intérêts et à formuler des propositions réalistes et constructives afin qu'ils soient mieux armés pour aborder les négociations en cours ou prévues à l'OMC ? Enfin, comment envisage-t-on de faire mieux comprendre à l'opinion publique que les tentatives visant à établir un lien entre la libéralisation des échanges et les normes relatives à l'emploi cachent en fait des visées protectionnistes ? Il s'agit là d'une question qui pourrait soulever à l'avenir de délicats problèmes politiques.

M. AMORIM (Brésil) dit avoir écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions des représentants des institutions multilatérales, qui donnent du phénomène de la mondialisation des évaluations diversement optimistes. La mondialisation est une réalité irréfutable : le problème est qu'elle s'accompagne de la marginalisation des pays les plus pauvres et de la vulnérabilisation d'autres pays pourtant intégrés à l'économie mondiale. Chacun s'accorde à reconnaître que l'économie mondiale est actuellement dans une phase ascendante, mais qu'advierait-il si les pays industriels adoptaient des politiques monétaires plus strictes, sachant par exemple qu'un accroissement de 1 % des taux d'intérêt aux Etats-Unis entraînerait une réduction de quelque 20 milliards de dollars des courants de capitaux vers l'Amérique latine ? Que peut faire le FMI pour contrôler des décisions aussi lourdes de conséquences ?

M. CAMDESSUS (Directeur général du Fonds monétaire international), répondant aux questions qui lui ont été adressées, dit tout d'abord que la procédure du microcrédit, dont la mise en place a été particulièrement rapide, a déjà été appliquée complètement dans un pays, l'Ouganda. Trois autres pays, à savoir la Bolivie, la Côte d'Ivoire et le Mozambique, sont à l'examen. En tout, une vingtaine de pays devraient être concernés. Le FMI est satisfait de la manière dont cette procédure se déroule et se félicite de la coopération d'autres institutions multilatérales. Il pense que le processus pourra se poursuivre à condition toutefois que le financement de la FASR ne soit pas bloqué par les exigences contradictoires des pays donateurs.

En ce qui concerne la question du contrôle du système financier international, le Directeur général du FMI déclare que, vu le caractère à la fois inconstant et grégaire des marchés financiers, son institution a renforcé sa surveillance et examine chaque semaine la situation de tous les pays pouvant présenter des risques. Le FMI a mis en place, pour les cas extrêmes, des systèmes de financement d'urgence, ce qui ne veut pas dire que les pays qui n'auront pas tenu compte de ses avertissements pourront compter sur lui pour venir automatiquement à leur secours.

Les perspectives de développement des financements privés sont favorables pour les années qui viennent, à la condition cependant que tous les acteurs se conduisent raisonnablement, c'est-à-dire que les pays industriels mènent des politiques financières sages et que les pays en développement continuent de suivre des politiques macro-économiques prudentes.

L'Observateur du Pakistan a rappelé l'importance des financements compensatoires dans le cadre de la libéralisation du commerce international. Le FMI continuera d'utiliser ses facilités de financement compensatoire en cas de chocs commerciaux imprévus. Mais il importe surtout que les pays qui s'engagent hardiment dans la libéralisation du commerce sachent que, durant toute la période où ils seront en situation de risque, ils trouveront auprès du FMI un financement pour leur balance des paiements.

La cohérence des politiques financières, monétaires et commerciales fait l'objet de concertations régulières. Le FMI a conclu un accord avec l'OMC qui prévoit un échange d'informations entre les organes directeurs sur tous les sujets d'intérêt commun. Pour éviter que le retour de tensions inflationnistes ne vienne mettre un terme à la phase ascendante que connaît aujourd'hui l'économie mondiale, il importe de procéder à une gestion concertée des politiques monétaires et d'attaquer l'inflation avant qu'elle ne se manifeste.

M. RUGGIERO (Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce) fait tout d'abord observer à l'intention du représentant du Brésil que l'évaluation optimiste que l'OMC fait du phénomène de la mondialisation est fondée : la libéralisation du commerce a favorisé la croissance économique, et l'évolution actuelle, si elle n'est pas parfaite, est très loin d'être négative. La marginalisation n'est pas une fatalité et c'est pour s'y attaquer qu'est organisée la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés.

En ce qui concerne la cohérence, M. Ruggiero note qu'il y a davantage de cohérence dans le monde qu'on ne le croit parfois. L'OMC a conclu un accord très positif avec la Banque mondiale et le FMI grâce auquel elle peut participer à certaines des réunions de ces deux institutions et échanger régulièrement des informations avec elles. Répondant à une question de l'Observateur du Pakistan, M. Ruggiero fait d'autre part remarquer que l'évaluation faite à Singapour du cycle d'Uruguay a été plutôt positive.

Le problème des normes relatives à l'emploi concerne essentiellement l'OIT. La contribution de l'OMC peut consister à prôner une ouverture des économies en vue de favoriser la croissance. Ce problème ne peut pas être réglé, en tout cas, par des mesures protectionnistes. Enfin, le Groupe de travail de l'OMC chargé d'examiner les liens entre commerce et investissement s'est déjà réuni et le processus, auquel le secrétariat de la CNUCED collabore, est bien engagé.

M. RICUPERO (Secrétaire général de la CNUCED) dit qu'en évaluant la situation économique actuelle il a essayé de montrer qu'il existe des zones d'ombre et des zones de lumière. Le simple fait que les pays industriels comptent à eux seuls 36 millions de chômeurs indique que tout ne va pas pour le mieux. Même si l'on ne peut l'imputer à la mondialisation, ce problème ne peut être ignoré.

La CNUCED et l'OMC collaborent pleinement sur la question des liens entre commerce et investissement et les points qu'elles prévoient chacune d'examiner à cet égard sont très similaires, ce dont il convient de se féliciter. La CNUCED prépare actuellement une série de documents techniques sur 24 questions essentielles pour la négociation d'accords multilatéraux d'investissement et aide les pays les moins avancés à établir des guides d'investissement dans le but d'accroître les courants d'investissement en leur direction. Le prochain rapport sur l'investissement dans le monde, qui sera bientôt publié, sera axé sur l'investissement et la concurrence. Les deux organisations travaillent étroitement ensemble, également, pour la préparation de la réunion sur les PMA. Les difficultés qui se posent dans ce domaine tiennent au fait que la plupart des PMA, qui sont membres de la CNUCED, ne sont pas encore membres de l'OMC.

En réponse à la question de la délégation pakistanaise, M. Ricupero dit qu'une structure a été mise en place, avec des experts des principales organisations, afin d'évaluer les implications du cycle d'Uruguay pour les pays les plus pauvres et d'aider ces pays à élaborer des propositions constructives. Le problème de la cohérence est complexe et l'on ne saurait nier que des questions difficiles se posent encore, comme celle, par exemple, concernant la dévaluation compétitive. Enfin, M. Ricupero fait observer que la CNUCED n'a pas de mandat en ce qui concerne les normes sociales, les pays en développement eux-mêmes n'ayant pas voulu établir de liens entre celles-ci et le commerce. Le Rapport de 1995 sur le commerce et le développement examine néanmoins largement cette question.

M. RISCHARD (Banque mondiale) dit que les possibilités de développement du microcrédit sont immenses si l'on considère que 10 millions seulement de micro-entrepreneurs sur 500 millions sont pour le moment concernés par cette procédure. La Banque mondiale a établi un groupe consultatif d'aide aux plus pauvres qui s'occupe exclusivement de microcrédits et elle a affecté 32 millions de dollars à ce programme. L'important à présent

est de diffuser les meilleures techniques et de s'assurer que les législations financières nationales permettent le microfinancement.

L'équipe spéciale interorganisations chargée par le CAC d'examiner les moyens de créer un climat propice au développement économique et social, qui est présidée par l'un des vice-présidents de la Banque mondiale, s'emploie actuellement à réaliser des études de cas pour certains pays. Elle présentera son rapport au CAC à l'automne.

S'agissant des perspectives de développement des courants de capitaux privés, le représentant de la Banque mondiale dit que le déplacement de la croissance du Nord vers le Sud et l'Est, le vaste potentiel d'investissements que représentent les grands fonds de pensions et le fait que les sociétés multinationales, notamment du Sud, effectuent de plus en plus d'investissements directs dans les pays en développement, laissent prévoir une augmentation régulière et durable des flux privés en direction de ces derniers.

Enfin, en ce qui concerne la cohérence des politiques, la concertation entre la Banque mondiale et le FMI est régulière. Avec l'OMC, la collaboration a beaucoup progressé et la Banque mondiale a signé en avril dernier avec cette organisation un accord de coopération officiel.

La séance est levée à 13 h 10.

-----